

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **19 NOVEMBRE 2025, À 19 H 30.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
M. Yves Gaudet, conseiller
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Ève Poulin, Directrice des affaires juridiques et greffière
Mme Paméla Nantel, Directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1** Séance ordinaire du 1er octobre 2025
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1** Optimisations et modification - Structure organisationnelle
 - 5.2** Adoption - Calendrier 2026 - Séances ordinaires du conseil municipal
 - 5.3** Nomination - Mairesse suppléante - Du 19 novembre 2025 au 19 novembre 2026
 - 5.4** Autorisation - Évaluation de rendement du personnel cadre pour l'année 2025
 - 5.5** Demande d'autorisation de passage - Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale 2025-2026
 - 5.6** Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et émission d'ordonnances - Licence 0988
 - 5.7** Nomination - Membres du Comité consultatif de toponymie
- 6** RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1** Dépôt - Liste des personnes embauchées - Octobre 2025
 - 6.2** Autorisation de signature - Lettre entente 2025-01

- 7 FINANCES**
 - 7.1** Dépôt - Liste des commandes - Octobre 2025
 - 7.2** Déboursés du mois - Octobre 2025
 - 7.3** Autorisation - Transfert budgétaire - Septembre 2025
 - 7.4** Autorisation de paiement - Contrat d'entretien et soutien aux applications - PG Solutions - 2026
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1** Dépôt - Demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive
 - 8.2** Octroi de contrats - Projet d'évaluation des performances de la station d'épuration en étangs aérés - Centre des Technologies de l'eau (Cteau) - Phase II - 46 763,79 \$
 - 8.3** Renouvellement de contrat - Entretien des parcs et espaces verts 2026 et 2027 - Services paysagers Martin Gagné Inc. - 130 000 \$
 - 8.4** Renouvellement de contrat - Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs pour l'année 2026 - 9386-0120 Québec inc. (E360 / Récupération Rouville / Géant du conteneur) – 70 000 \$
 - 8.5** Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Travaux de prolongement de la rue Marie-Anne Est - MSA Infrastructures Inc. - 23 612,83 \$
 - 8.6** Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Prolongement des services rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher - Excavations Darce Inc. – 91 174,27 \$
 - 8.7** Nomination des membres élus - Comité de circulation et sécurité routière
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 9.1** Demande de PIIA 2025-010 (retour) - Lot 2 601 609 - 5204, chemin Salaberry - Agrandissement d'un bâtiment existant
 - 9.2** Demande d'appui - CPTAQ 2025-096 - Usage non-agricole - Lot 6 619 964, 2156-2174, chemin Bellerive
 - 9.3** Nomination des membres élus - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 9.4** Nomination - Membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme
 - 9.5** Renouvellement - Membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 9.6 Nomination des membres élus - Comité consultatif agricole (CCA)
- 9.7 Nomination des membres élus - Comité de démolition (CDD)
- 9.8 Nomination des membres élus - Comité consultatif de développement durable (CCDD)
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2025 - 2000 \$
 - 11.2 Demande d'aide financière - Gabriel Gaudreault - Marathon des Sables - 500 \$
 - 11.3 Demande d'aide financière - La Corne d'abondance - 25e anniversaire - 300 \$
 - 11.4 Demande d'aide financière - Les Voix du Fort - Concert de Noël - 300 \$
 - 11.5 Nomination des membres élus - Comité consultatif culturel
 - 11.6 Nomination - Élu(e) responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées
 - 11.7 Nomination - Élu(e) responsable de la question aînés et élu(e) membre du Comité consultatif familles et aînés
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 13 RÉGLEMENTATION
 - 13.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 508 (2025)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville remplaçant le règlement no 508 (2025)-2
 - 13.2 Avis de motion - Projet de règlement numéro 567 (2025) relatif aux obligations d'un surveillant circulant à bord d'un véhicule routier pendant des opérations de déneigement avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kg
 - 13.3 Adoption - Règlement numéro 508 (2025)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville remplaçant le règlement no 508 (2025)-1
- 14 INFORMATION
- 15 DIVERS
 - 15.1 Renommer et réviser la composition du comité de circulation et de sécurité routière
 - 15.2 Nomination - Membre citoyen - Comité consultatif de circulation et du transport actif

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-11-333

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié avec l'ajout des points 15.1 et 15.2.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-11-334

4.1 Séance ordinaire du 1er octobre 2025

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

25-11-335

5.1 Optimisations et modification - Structure organisationnelle

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est engagée dans une démarche de modernisation et d'optimisation de son organisation pour consolider ses talents, favoriser une meilleure cohérence interservices et une amélioration continue des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT que la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a réalisé, à l'été 2025, un mandat d'analyse organisationnelle portant sur le Service des communications, lequel a permis d'identifier plusieurs constats relatifs à la planification stratégique, à la coordination interservices et à la clarté des rôles et responsabilités;

CONSIDÉRANT que la direction générale a présenté au conseil municipal un rapport comprenant une série de mesures visant à consolider la structure administrative, à valoriser les compétences internes et à optimiser les ressources au sein des services municipaux;

CONSIDÉRANT que le rapport propose un organigramme révisé et décrit les étapes de mise en œuvre nécessaires à la réorganisation des services municipaux;

CONSIDÉRANT que ces propositions s'inscrivent dans la continuité des objectifs de gouvernance, de performance et de transparence adoptés par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal :

- Approuve l'organigramme proposé, tel que présenté à l'annexe 4 du rapport;
- Autorise la direction générale à poursuivre les démarches de réorganisation, incluant la mise en œuvre des ajustements organisationnels, la communication avec le syndicat, l'évaluation des postes et le processus de dotation.

25-11-336

5.2 Adoption - Calendrier 2026 - Séances ordinaires du conseil municipal

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront le mercredi et débuteront à 19h30 :

- 14 janvier;
- 4 février;
- 4 mars;
- 1er avril;
- 6 mai;
- 3 juin;
- 8 juillet;
- 5 août;
- 2 septembre;
- 7 octobre;
- 4 novembre; et
- 2 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi.

25-11-337

5.3 Nomination - Mairesse suppléante - Du 19 novembre 2025 au 19 novembre 2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Diane Morneau, à titre de mairesse suppléante et substitut à la MRC de La Vallée-de-Richelieu et à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour la période du 19 novembre 2025 au 19 novembre 2026.

25-11-338

5.4 Autorisation - Évaluation de rendement du personnel cadre pour l'année 2025

CONSIDÉRANT la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale et les directeurs généraux adjoints à procéder aux évaluations de rendement du personnel cadre pour l'année 2025;

LE TOUT selon les modalités prévues à la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux postes budgétaires 02-140-00-141, 02-160-00-141, 02-310-00-141, 02-315-00-141, 02-610-00-141 et 02-701-90-141 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-190-00-999.

25-11-339

5.5 Demande d'autorisation de passage - Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud - Saison hivernale 2025-2026

CONSIDÉRANT la demande du Club quad VTT Coureurs des Bois Rive-Sud pour la saison hivernale 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la circulation des VTT sur le chemin Bellevue sur une distance n'excédant pas 800 mètres entre les lots numéros 2 599 529 et 2 599 872;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le lot numéro 2 599 618;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur le chemin de Chambly sur une distance d'environ 180 mètres, entre le lot numéro 2 599 618 et l'intersection chemin de Chambly et la route 112;

D'AUTORISER le passage de véhicules hors-route sur une portion du chemin de la Carrière donnant accès à la station-service;

D'AUTORISER l'utilisation du stationnement situé au 1458, chemin de Chambly;

QUE cette autorisation soit valable pour la saison hivernale 2025-2026.

5.6 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et émission d'ordonnances - Licence 0988

CONSIDÉRANT le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après le « Règlement ») qui établit, entre autres, les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit Règlement, le conseil municipal peut déclarer un chien potentiellement dangereux et émettre des ordonnances notamment lorsqu'il est d'avis, après avoir considéré le rapport d'un vétérinaire ayant examiné l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique ou lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure;

CONSIDÉRANT l'événement survenu le ou vers le 22 juin 2025 impliquant le chien Bouvier bernois enregistré à la Ville sous le numéro 0988 (ci-après « Chien ») ainsi que le signalement par la régie de police intermunicipale Richelieu-St-Laurent s'y rattachant (no incident : RSL-250623-005);

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a eu des motifs raisonnables de croire que le chien présentait un risque pour la santé ou la sécurité publique et a entrepris des démarches auprès d'un médecin vétérinaire pour faire évaluer son état et sa dangerosité, conformément à l'article 5 du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'après avoir considéré le signalement du chien daté du 23 juin 2025 ainsi que le rapport de l'examen d'évaluation de l'état et de la dangerosité du Chien réalisé le 15 août 2025 par la Dre Ariane Jetté et avoir tenu compte des circonstances entourant l'événement, le conseil municipal est d'avis que le Chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la Ville a informé la propriétaire du chien identifiée aux rapports (ci-après la « Propriétaire »), par écrit, de son intention de déclarer le Chien comme étant potentiellement dangereux, en vertu de l'article 8, et de rendre une ordonnance, en vertu du paragraphe 1 de l'article 11, ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée, et lui ont donné l'occasion de présenter leurs observations et, s'il y avait lieu, de produire des documents pour compléter leur dossier, le tout conformément à l'article 12 du Règlement;

CONSIDÉRANT les commentaires et les observations reçus de la part de la propriétaire en date du 7 octobre 2025 par courriel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE déclarer le chien Bouvier bernois enregistré à la Ville sous le numéro 0988 potentiellement dangereux en vertu des articles 8 et 9 du Règlement;

D'ORDONNER à la Propriétaire de se conformer à toutes les recommandations de la Dre Ariane Jeté contenues dans son rapport daté du 15 août 2025 ainsi qu'à la lettre d'ordonnance jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de s'y conformer dans les délais impartis;

D'AVISER la Propriétaire qu'à défaut de respecter l'une ou l'autre des mesures ordonnées, la Ville mettra en œuvre les pouvoirs concédés par le Règlement, notamment les dispositions pénales et le recouvrement des frais prévus à l'article 32 du Règlement;

D'AUTORISER la greffière à transmettre et notifier la présente résolution et la lettre d'ordonnance à la Propriétaire, en conformité avec l'article 13 du Règlement;

D'AUTORISER la greffière à transmettre une copie de la présente résolution et une copie de la lettre d'ordonnance à la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent ainsi qu'à la SPCA Roussillon.

25-11-341

5.7 Nomination - Membres du Comité consultatif de toponymie

CONSIDÉRANT la résolution 25-04-94;

CONSIÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat des membres du comité consultatif de toponymie;

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE désigner Me Ève Poulin, directrice des affaires juridiques et greffière à titre de mandataire en matière de toponymie auprès de la Commission;

DE désigner Madame Coralie Lamothe fonctionnaire désignée au sein du Comité consultatif de toponymie de la Ville de Carignan;

DE renouveler la nomination des membres suivants sur le Comité consultatif de toponymie:

- Madame Diane Morneau conseillère municipale;
- Madame Hélène Otis;
- Monsieur André Gousse;
- Monsieur Jean-François Bourassa; et
- Madame Mercy Cuenca Diaz.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'au 31 décembre 2026.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées - Octobre 2025

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation à la directrice générale du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, cette dernière dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

La personne suivante a été embauchée :

Employée	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Michèle Fréchette	Préposée aux travaux publics	6	1	Permanent	2025-10-27

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la directrice générale, de la liste des personnes embauchées au mois d'octobre 2025.

25-11-342

6.2 Autorisation de signature - Lettre entente 2025-01

CONSIDÉRANT qu'une demande afin de bénéficier d'une retraite progressive à compter du 5 janvier 2026 a été déposée par une employée syndiquée de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que la convention collective en vigueur n'a aucune clause qui vient déterminer les modalités pour une retraite progressive;

CONSIDÉRANT que la partie patronale et la partie syndicale désirent s'entendre sur les modalités afin de permettre à la salariée de prendre une retraite progressive et ainsi permettre un transfert de connaissances;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, la directrice générale ainsi que le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à signer la lettre d'entente 2025-01.

7 FINANCES

7.1 Dépôt - Liste des commandes - Octobre 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 septembre au 2 novembre 2025.

25-11-343

7.2 Déboursés du mois - Octobre 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'octobre 2025 pour un montant de 534 701,24 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'octobre 2025 présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 6 001 933,31 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s)

25-11-344

7.3 Autorisation - Transfert budgétaire - Septembre 2025

Il est proposé par le conseiller Yves Gaudet, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

Afin de couvrir le mandat de service professionnel génie (inventaire floristique) et chemin camionnage

Du poste suivant:

Montant	Description du poste	Numéro de poste
35 000 \$	Taxes générales	01-211-00-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
35 000 \$	Services scientifiques et génie	02-315-00-411

25-11-345

7.4 Autorisation de paiement - Contrat d'entretien et soutien aux applications - PG Solutions - 2026

CONSIDÉRANT les factures CESA64009, CESA63349, CESA63742 et CESA62706 transmises par l'entreprise PG Solutions Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des factures CESA64009, CESA63349, CESA63742 et CESA62706 pour un montant de 136 490,27 \$ taxes incluses en vertu des contrats d'entretien et soutien aux diverses applications à l'entreprise PG Solutions Inc. pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-527 sous réserve du budget 2026.

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Dépôt - Demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement de la piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive de la Route Verte au Faubourg Carignan-est estimé à 2 226 809,86 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le montant demandé au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains est de 710 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt de la demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre du projet de prolongement de la piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive de la Route Verte au Faubourg Carignan;

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les modalités d'application prévues au Programme d'aide financière en vigueur dans le cadre de la réalisation du projet admissible et confirme avoir lu et compris lesdites modalités d'application;

QUE le Ville de Carignan confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'AUTORISER le directeur général adjoint - développement et services de proximité de la Ville de Carignan à signer tout document ou entente relatif à la demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre du projet de prolongement de la piste multifonctionnelle sur le chemin Bellerive de la Route Verte au Faubourg Carignan.

25-11-347

8.2 Octroi de contrats - Projet d'évaluation des performances de la station d'épuration en étangs aérés - Centre des Technologies de l'eau (Cteau) - Phase II - 46 763,79 \$

CONSIDÉRANT qu'un mandat fut attribué au Centre des technologies de l'eau (Cteau) relativement à la phase I - Audit sur site et analyse des données d'un étang aéré à 6 cellules installées en série pour un montant de 10 267,27 \$;

CONSIDÉRANT la suite du projet d'évaluation consistant en la phase II du projet d'évaluation des performances de la station d'épuration en étangs aérés;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre des technologies de l'eau (Cteau) relativement à la phase II du projet d'évaluation des performances de la station d'épuration en étangs aérés se rapportant aux essais, analyses et suivi des performances des étangs aérés du 20 octobre 2025 au montant de 21 400,30 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre des technologies de l'eau (Cteau) relativement à la phase II du projet d'évaluation des performances de la station d'épuration en étangs aérés se rapportant aux essais de traçage à la rhodamine du 6 octobre 2025 au montant de 25 363,49 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur en infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de la phase II du projet d'évaluation des performances de la station d'épuration en étangs aérés se rapportant aux essais, analyses et suivi des performances des étangs aérés du 20 octobre 2025 au Centre des technologies de l'eau (Cteau) pour un montant de 21 400,30 \$ taxes incluses;

D'OCTROYER le contrat de la phase II du projet d'évaluation des performances de la station d'épuration en étangs aérés se rapportant aux essais de traçage à la rhodamine du 6 octobre 2025 au Centre des technologies de l'eau (Cteau) pour un montant de 25 363,49 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-414-00-521.

25-11-348

8.3 Renouvellement de contrat - Entretien des parcs et espaces verts 2026 et 2027 - Services paysagers Martin Gagné Inc. - 130 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-115 octroyant le contrat d'entretien des parcs et espaces verts pour 2023-2024-2025 avec deux (2) années additionnelles en option à Services paysagers Martin Gagné Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE prolonger le contrat d'entretien des parcs et espaces verts pour deux (2) années additionnelles, à Services paysagers Martin Gagné Inc. pour un montant de 130 000 \$ taxes incluses globalement pour les 2 années supplémentaires 2026 et 2027;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-701-50-519 et 02-701-50-529.

25-11-349

8.4 Renouvellement de contrat - Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs pour l'année 2026 - 9386-0120 Québec inc. (E360 / Récupération Rouville / Géant du conteneur) - 70 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite renouveler l'entente du centre de tri et de location de conteneur pour l'année 2026 avec la compagnie 9386-0120 Québec Inc. (E360 / Récupération Rouville / Géant du conteneur) ;

CONSIDÉRANT que 9386-0120 Québec Inc. est la seule compagnie ayant la capacité d'offrir un site de matériaux secs à proximité de la Ville de Carignan pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat pour la location de conteneurs ou au centre de tri de Récupération Rouville pour un montant maximal de 70 000\$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-452-11-446.

25-11-350

8.5 Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Travaux de prolongement de la rue Marie-Anne Est - MSA Infrastructures Inc. - 23 612,83 \$

CONSIDÉRANT la résolution 23-10-452 octroyant le contrat des travaux de prolongement de la rue Marie-Anne Est à l'entreprises MSA Infrastructures Inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux de construction;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur - Infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 23 612,83 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour les travaux de prolongement de la rue Marie-Anne Est à l'entreprises MSA Infrastructures Inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-399.

25-11-351

8.6 Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Prolongement des services rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher - Excavations Darche Inc. - 91 174,27 \$

CONSIDÉRANT la résolution no 23-10-487 octroyant le contrat de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher à l'entreprise Excavations Darche Inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur - Infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 91 174.27 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour le contrat de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur les rues Jean-Vincent et Bernard-Boucher à l'entreprise Excavations Darche Inc.;

La trésorière certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-403 et 22-005-53-710.

25-11-352

8.7 Nomination des membres élus - Comité de circulation et sécurité routière

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-114;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité de circulation et sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu l'unanimité :

DE nommer messieurs Daniel St-Jean et Yves Gaudet afin de siéger sur le Comité de circulation et sécurité routière.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'à la dissolution du conseil municipal en vue des élections municipales de 2029.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

25-11-353

9.1 Demande de PIIA 2025-010 (retour) - Lot 2 601 609 - 5204, chemin Salaberry - Agrandissement d'un bâtiment existant

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-010 visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial existant refusée par le Conseil lors de la séance du 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement du même bâtiment a été déposée le 18 juillet 2025 (ci-après « PIIA 2025-010 (retour) »);

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU du 11 août 2025;

CONSIDÉRANT que l'usage envisagé de l'agrandissement constituerait un usage dérogatoire du règlement numéro 483-U de la Ville intitulé *Règlement de zonage* dans la zone A-472;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE REPORTER la décision du Conseil vis-à-vis de la demande de PIIA 2025-010 (retour) jusqu'à ce que celle-ci soit conforme au *Règlement de zonage*, permettant une appréciation globale du projet.

25-11-354

9.2 Demande d'appui - CPTAQ 2025-096 - Usage non-agricole - Lot 6 619 964, 2156-2174, chemin Bellerive

CONSIDÉRANT la demande déposée par C-Projection Inc., mandaté par Telus, pour le compte de Raymonde Sénécal, propriétaire des lots 6 371 273 et 6 619 964 du cadastre du Québec, vise l'obtention d'une résolution d'appui à une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ); ;

CONSIDÉRANT que la demande vise à construire une tour de télécommunication, un abri et un chemin d'accès pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie totale d'environ 954 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que le projet est situé sur deux terrains perturbés et déjà utilisés à des fins industrielles et résidentielles pour lesquels des avis de conformité pour des droits acquis ont été émis par la CPTAQ; ;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté est autorisé au Règlement de zonage numéro 483-U sur l'ensemble du territoire de la Ville de Carignan et plus particulièrement où sont situés les lots visés;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole et ses activités (LPTAA) et que la Ville de Carignan a étudié la demande en se basant sur ces critères et qu'elle en conclut que :

1 : Le potentiel des sols des lot visés par la demande ne peut être évalué puisque le site visé est perturbé et ne présente plus les caractéristiques naturelles. Les terrains sont utilisés à des fins industrielles et résidentielles et ce, depuis de nombreuses années.

2 : Le potentiel inexistant des sols pour l'agriculture ne permet pas l'établissement de culture. Le site bénéficie d'ailleurs de droits industriel et résidentiel reconnus par la CPTAQ.

3 : Il n'y aura aucune conséquence négative réelle sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants, étant donné que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour l'aménagement d'un chemin d'accès, d'une tour de télécommunication autoportante et d'un abri, puisque le terrain est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture.

4 : Il n'est pas anticipé que l'autorisation demandée ajoute des contraintes et des effets résultants de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage puisque l'utilisation demandée n'est pas résidentielle.

5 : Aucun autre emplacement n'est disponible sur le territoire proposant les mêmes caractéristiques techniques, soit de permettre d'émettre des signaux cellulaires desservant cette partie du territoire de la Ville.

6 : Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. Ce type d'installation de service d'utilité publique n'est pas rare en zone agricole et n'est pas incompatible avec cette dernière. De plus, un effet positif sur la communauté agricole est anticipé par l'accès à de meilleurs services sans fil.

7 : La superficie visée est faible et n'a pas d'impact sur la perte de sol cultivable et que le projet n'évoque pas de construction d'une prise d'eau souterraine pour la superficie utilisée à un autre usage que l'agriculture. Ce type de projet n'est pas de nature à créer

d'impact négatif sur la ressource en eau et en sol pour l'agriculture.

8 : Le projet ne vise pas la constitution de propriété foncière. Aucun morcellement, aliénation ou lotissement n'est requis ni envisager puisque les deux lots sont adjacents et appartiennent au même propriétaire. Cet état n'a pas d'impact sur les superficies nécessaires à la pratique de l'agriculture.

9 : L'implantation de ce type d'infrastructure aura un effet positif sur le développement économique de la région puisque les signaux sont pratiquement absents dans ce secteur de la Ville. Ainsi, les citoyens et compagnies pourront bénéficier d'un service de télécommunication plus adapté et permettant également une amélioration pour la sécurité publique. Rappelons également que ce service d'utilité publique, en étant offert également aux agriculteurs, permet à ceux-ci de bénéficier d'outils technologiques adaptés aux entreprises agricoles d'aujourd'hui favorisant le dynamisme local.

10 : Non applicable.

11 : La demande ne contrevient pas au plan d'aménagement de la zone agricole (PDZA), puisque le projet s'établira sur un terrain dont l'usage existant n'est pas réservé à des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 6 371 273 et 6 619 964 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 954 mètres carrés, pour y aménager un chemin d'accès, une tour de télécommunication autoportante et un abri, demande présentée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ).

25-11-355

9.3 Nomination des membres élus - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la structure du Comité consultatif d'urbanisme exigeant la nomination de deux membres élus établie à l'article 2

du règlement numéro 522 (2019) concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est établi à l'article 4 de ce même règlement que la durée du mandat des membres du comité est de deux ans, renouvelable par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'échéance des mandats des élus en plus de l'élection du conseil municipal lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Frédéric Martineau à titre de président et monsieur Daniel St-Jean à titre de membre élu du Comité consultatif d'urbanisme.

QUE ces nominations soient effectives pour une période de deux ans, soit du 20 novembre 2025 au 19 novembre 2027 inclusivement.

25-11-356

9.4 Nomination - Membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le mandat à titre de membre citoyenne de madame Louise Bisailon-Marcil est arrivé à échéance le 17 novembre 2025 et que celle-ci ne souhaite pas voir son mandat renouvelé;

CONSIDÉRANT la structure du Comité consultatif d'urbanisme établie à l'article 2 du règlement no 522 (2019) concernant la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme exigeant la nomination de cinq membres citoyens;

CONSIDÉRANT que ce siège de membre citoyen doit par conséquent être comblé;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à la suite d'un appel de candidature effectuée du 18 septembre 2025 au 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Alexandre Pion comme membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

QUE la nomination soit effective pour une période de deux (2) ans, soit du 20 novembre 2025 au 19 novembre 2027 inclusivement.

25-11-357

9.5 Renouvellement - Membre citoyen - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la structure du comité consultatif d'urbanisme établie à l'article 2 du règlement numéro 522 (2019) concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme exigeant la nomination de cinq membres citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est établi à l'article 4 de ce même règlement que la durée du mandat des membres du comité est de deux ans, renouvelable par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat à titre de membre citoyen de monsieur Paul Larouche est arrivé à échéance le 17 novembre 2025 et que celle-ci souhaite demeurer membre du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER le mandat de monsieur Paul Larouche à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme;

QUE sa nomination soit effective pour une période de deux ans, soit du 20 novembre 2025 au 19 novembre 2027 inclusivement.

25-11-358

9.6 Nomination des membres élus - Comité consultatif agricole (CCA)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-02-49 visant la création des comités consultatifs concernant différents enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer un à deux membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT l'échéance des mandats des élus en plus de l'élection du conseil municipal lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Daniel St-Jean et monsieur Luc Laforge à titre de membres élus du Comité consultatif agricole.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'à la dissolution du conseil municipal en vue des élections municipales de 2029.

25-11-359

9.7 Nomination des membres élus - Comité de démolition (CDD)

CONSIDÉRANT la structure du Comité de démolition exigeant la nomination de trois membres élus établie à l'article 1.4.1.1 du règlement numéro 518 (2024) relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT qu'il est établi à l'article 1.4.1.4 de ce même règlement que la durée du mandat des membres du comité est de 1 an, renouvelable par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'échéance des mandats des élus, en plus de l'élection du conseil municipal lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER messieurs Luc Laforge, Daniel St-Jean et Yves Gaudet à titre de membres élus du Comité de démolition.

QUE ces nominations soient effectives pour une période d'un (1) an, soit du 20 novembre 2025 au 19 novembre 2026 inclusivement.

25-11-360

9.8 Nomination des membres élus - Comité consultatif de développement durable (CCDD)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-02-49 visant la création des comités consultatifs concernant différents enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer un à deux membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité consultatif de développement durable;

CONSIDÉRANT l'échéance des mandats des élus en plus de l'élection du conseil municipal lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER madame Diane Morneau comme présidente et monsieur Frédéric Martineau à titre de membres élus du Comité consultatif de développement durable.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'à la dissolution du conseil municipal en vue des élections municipales de 2029.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-11-361

11.1 Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2025 - 2000 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly, une aide financière d'un montant de 2 000 \$, dans le cadre de la guignolée 2025;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-11-362

11.2 Demande d'aide financière - Gabriel Gaudreault - Marathon des Sables - 500 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Gabriel Gaudreault;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Gabriel Gaudreault, une aide financière d'un montant de 500 \$, dans le cadre du Marathon des Sables qui aura lieu en Turquie en juin 2026.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-11-363

11.3 Demande d'aide financière - La Corne d'abondance - 25e anniversaire - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière La Corne d'abondance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à La Corne d'abondance, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de leur 25e anniversaire en 2026-2027.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-11-364

11.4 Demande d'aide financière - Les Voix du Fort - Concert de Noël - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Les Voix du Fort pour leur concert de Noël 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Les Voix du Fort une aide financière d'un montant de 300 \$ dans le cadre de leur concert de Noël.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-11-365

11.5 Nomination des membres élus - Comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT les élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT que nous devons nommer des élus comme membres du Comité consultatif culturel;

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal nomme les conseillères Edith Labrosse et Diane Morneau à titre de membres au Comité consultatif culturel.

Lequel comité a le mandat :

- Faire le suivi et l'évaluation du plan d'action.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'à la dissolution du conseil municipal en vue des élections municipales de 2029.

25-11-366

11.6 Nomination - Élu(e) responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées

CONSIDÉRANT les élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Carignan de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2026 et que celui-ci devra être adopté par le conseil municipal d'ici la fin de l'année 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne élue comme responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER madame Edith Labrosse, à titre d'élue responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées.

11.7 Nomination - Élu(e) responsable de la question aînées et élu(e) membre du Comité consultatif familles et aînées

CONSIDÉRANT les élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînées dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînées, volet 1, la Ville de Carignan réalise la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Ville lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal nomme la conseillère Diane Morneau à titre de personne responsable du dossier des personnes aînées et des familles ;

Laquelle personne aura le mandat de continuer l'actuelle démarche et :

- D'assumer le leadership de l'élaboration ou de la mise à jour de la politique et du plan d'action ;
- De représenter les intérêts des personnes aînées et des familles auprès du conseil municipal et de la communauté;
- D'assurer le lien entre le comité consultatif et le conseil municipal.

QUE le conseil municipal nomme la conseillère Edith Labrosse à titre de membre au comité consultatif sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes aînées et des familles.

Lequel comité a le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal;

- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'à la dissolution du conseil municipal en vue des élections municipales de 2029.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

25-11-368

13.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 508 (2025)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville remplaçant le règlement no 508 (2025)-2

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du règlement numéro 508 (2025)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville remplaçant le règlement no 508 (2025)-2. Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-11-369

13.2 Avis de motion - Projet de règlement numéro 567 (2025) relatif aux obligations d'un surveillant circulant à bord d'un véhicule routier pendant des opérations de déneigement avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kg

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 567 (2025) relatif aux obligations d'un surveillant circulant à bord d'un véhicule routier pendant des opérations de déneigement avec une souffleuse d'une masse nette de plus de 900 kg. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-11-370

13.3 Adoption - Règlement numéro 508 (2025)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville remplaçant le règlement no 508 (2025)-1

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 1er octobre 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 1er octobre 2025;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 508 (2025)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville remplaçant le règlement no 508 (2025)-1, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 508 (2025)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville remplaçant le règlement no 508 (2025)-1.

14 INFORMATION

15 DIVERS

25-11-371

15.1 Renommer et réviser la composition du comité de circulation et de sécurité routière

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 7 février 2018, la résolution 18-02-49 portant sur la création et la définition des comités consultatifs, incluant le Comité de circulation et sécurité routière;

CONSIDÉRANT que les pratiques administratives ont évolué depuis, notamment en ce qui concerne l'examen et l'endossement des changements de signalisation, lesquels doivent désormais être validés par un ingénieur civil du Service du génie;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite préciser le mandat du comité en intégrant explicitement les enjeux de transport actif;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de mettre à jour l'appellation et la composition officielle de ce comité afin de refléter ces réalités opérationnelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE RENOMMER, le « Comité de circulation et sécurité routière » par « Comité consultatif de circulation et du transport actif »;

QUE le Comité consultatif de circulation et du transport actif ait pour mandat :

- d'étudier les problématiques de circulation et de mobilité active;
- d'identifier les enjeux de sécurité liés aux déplacements automobile, piétonnier et cycliste;
- d'évaluer les besoins en infrastructures de transport actif;
- de formuler des recommandations visant à améliorer la sécurité, le confort et la fluidité pour tous les usagers du réseau routier et des parcours de transport actif.

QUE la composition du comité soit désormais la suivante :

- Un (1) à deux (2) membres du Conseil municipal;
- Deux (2) à quatre (4) citoyens;
- Un (1) représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
- Un (1) représentant du Service du génie, désigné par la direction, afin d'assurer l'expertise en ingénierie et signalisation;
- Un (1) fonctionnaire désigné : Directeur du Service des travaux publics.

25-11-372

15.2 Nomination - Membre citoyen - Comité consultatif de circulation et du transport actif

CONSIDÉRANT les élections municipales 2025;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Gaudet siège dorénavant sur le comité consultatif de circulation et du transport actif comme à titre de membre élu;

CONSIDÉRANT qu'un poste de membre citoyen est désormais vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer citoyen afin de siéger sur le comité consultatif de circulation et du transport actif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Gaudet, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER monsieur Alain Martel comme membre citoyen pour siéger sur le comité consultatif de circulation et du transport actif.

25-11-373

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 01.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière